

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 31.07.2026

Visible par le public jusqu'au: 31.07.2029

Numéro de publication: BA-VS05-0000023173

Entité de publication

Canton du Valais - Commission cantonale des constructions, Kanton Wallis - Kantonale Baukommission, Rue des Creusets 5, 1951 Sion

Demande d'autorisation de construire - Assainissement des pare-balles du stand de tir 50 m, Val-d'Illiez

Titre du projet de construction

Assainissement des pare-balles du stand de tir 50 m

Numéro pour consultation eConstruction

c3a39a47

Requérant(e)

Commune de Val-d'Illiez

Auteur(e) de plans

Benoît Mailler

Auteur(e) de plans - Entreprise

HOLINGER AG SION

Parcelle

Parcelle 2604, No Folio 14, Lieu-dit Play, Les Cerniers

Parcelle

Parcelle 161, No Folio 4, Lieu-dit Play, Les Cerniers

Coordonnées

2'557'807 1'116'077

Propriétaire

Marc Mariétan

Propriétaire

Jean-Daniel Perrin

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Aire forestière, Zone agricole, Zone de dépôt de matériaux

Dérogation(s)

24ss LAT

Demandes spéciales**Demande d'autorisation de défricher**

Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts, de la nature et du paysage, arrondissement du Bas-Valais, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts du 14 septembre 2011 (LcFo) et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande de défrichement suivante :

Requérant : Commune de Val-d'Illiez

Lieu-dit : parcelles n° 161 et n°2604 au lieu-dit "Play, Les Cerniers"

But du défrichement : Assainissement des pare-balles du stand de tir 50 m

Surface de défrichement : 298 m2 de défrichement temporaire

Coordonnées centrales : 2'557'810 / 1'116'075

Moyen de droit / Consultation

Le(s) dossier(s) est (sont) consultable(s) sur la plateforme eConstruction, auprès de l'administration communale, veuillez-vous référer à la commune pour la consultation du BO, et auprès de la CCC les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (16h00 veille de fête). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à la CCC, Rue des Creusets 5, CP 670, 1951 Sion soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La CCC vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions

Rue des Creusets 5

1950 Sion

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 31.08.2026